

Bagneux, le 1^{er} décembre 2020

Communiqué de presse

L'Agefiph lance son second appel à projets Handinnov : « Innover pour un levier Compétences plus inclusif »

En octobre 2019, l'Agefiph adoptait sa stratégie Innovation 2020-2022, avec pour ambition d'être force de proposition dans le champ des politiques publiques du handicap, et de développer de nouveaux services en direction des bénéficiaires, dans un souci d'amélioration continue de son offre. Des appels à projets annuels innovation et recherche autour de la thématique « Sécuriser les parcours et les transitions professionnels des personnes handicapées » sont au cœur de cette démarche. Après un appel à projets 2020 centré sur la prévention de la désinsertion professionnelle, l'Agefiph mobilise 2 millions d'euros en 2021 pour un appel à projets innovations sur le champ, du développement des compétences et la formation.

Innover pour un levier Compétences plus inclusif

Le développement des compétences constitue un axe d'action prioritaire tant dans l'engagement des pouvoirs publics, des acteurs de la formation et de l'entreprise que dans l'organisation des réponses aujourd'hui apportées par l'Agefiph pour les personnes en situation de handicap (Ressources Handicap Formation - RHF, rénovation de son offre formation, coopérations territoriales...). A travers ce nouvel appel à projets et dans le contexte actuel, l'Agefiph entend réaffirmer son investissement sur un sujet reconnu comme un déterminant de l'inclusion et alors que tant le niveau de qualification, l'éloignement de l'emploi des personnes en situation de handicap que les stéréotypes relatifs aux handicaps en entreprise constituent des freins persistants.

En proposant de « réinventer le levier Compétences pour construire des parcours professionnels plus inclusifs et plus sécurisés, développant l'emploi des personnes en situation de handicap », L'Agefiph incite les candidats avec cet appel à projet, et notamment les acteurs des territoires, à explorer cette thématique sous une diversité d'angles :

- L'orientation et le conseil en évolution professionnel,



- Le développement des compétences pour de nouvelles qualifications,
- La mobilisation et la remobilisation des personnes,
- Les méthodes et modalités pédagogiques inclusives (nativement ou rendues inclusives par adaptation),
- Le recours aux nouvelles technologies,
- La levée des obstacles aux parcours de formation,

Ces projets innovants ont vocation à avoir un impact fort pour l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'appel à projets Agefiph : comment ça marche ?

Quels projets ?

Les projets à **caractère innovant et expérimental** présentant un **potentiel de développement de l'emploi des personnes handicapées**. Ils doivent répondre à **six critères généraux** :

- Être en lien avec les entreprises
- Solliciter la participation des bénéficiaires et associer effectivement des parties prenantes dans leur construction et leur mise en œuvre
- Être en capacité de s'appuyer sur des partenaires, acteurs, écosystèmes existants
- Prendre en compte les sujets, problèmes ou publics peu ou insuffisamment traités
- Viser l'impact et l'effet de masse, car l'innovation a vocation à être diffusée à grande échelle si elle est probante
- Donner toute sa place à l'évaluation

Les projets peuvent consister en une expérimentation initiale ou bien en un changement d'échelle **significatif** à partir d'une expérimentation **récente et probante** à petite échelle.

Sont particulièrement attendus, les projets d'action innovante portant sur :

- Les **publics en situation de handicap** : seniors, jeunes, femmes, demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, éloignées de l'emploi, n'ayant pas pu engager un parcours vers l'emploi
- Les **PME/TPE**
- Les **secteurs d'activité à fort potentiel d'emploi**
- Les **territoires à enjeux de développement socio-économique**

Quel financement ?

La dotation globale pour 2021 est de **2 millions d'euros**. Les projets peuvent être co-financés. La **durée maximale d'engagement des projets retenus est de 2 ans**.

Qui peut candidater ?

Le porteur de projet peut candidater **seul ou comme représentant d'un collectif**, d'un consortium ou d'un groupement. La **solidité financière du porteur de projet** et sa **capacité à gérer le projet et la subvention** seront à justifier durant le processus de sélection.



Comment seront sélectionnés les candidats ?

L'Agefiph s'est donné comme principe d'**associer ses parties prenantes et ses partenaires dans le processus de sélection** : représentants des entreprises, syndicats de salariés, associations de personnes handicapées, Etat, France compétence, Service Public de l'Emploi, FIPHP, CNSA, Régions de France, Assemblée des départements de France, caisses d'assurance maladie, partenaires directement intéressés à la thématique...

Le processus de sélection s'étend du 26 novembre 2020 au 1^{er} juin 2021, et comporte 4 étapes : une phase d'admission sur lettre d'intention, une phase de pré-sélection sur dossier, une phase d'audition et la sélection, par le jury, des meilleurs projets. Au total, une quinzaine de projets seront sélectionnés.

Les lettres d'intention des candidats devront être déposées sur la plateforme agefiph-handinnov.com au plus tard le 24 décembre 2020.

[Plus d'informations sur l'appel à projet](#)

Un webinaire de présentation de l'appel à projets à destination des porteurs de projet est programmé le 10 décembre à 10h30 : [inscriptions](#).

Aperçu des projets lauréats en 2020

Le premier appel à projet de la stratégie 2020-2022 Agefiph a été lancé en janvier dernier. Il a recueilli 166 lettres d'intention en un mois, 15 projets ont finalement été sélectionnés par le jury en juillet dernier :

- QVT-QVTH par AVENIR SOLUTIONS : [découvrir le projet](#)
- LEA par JLO : [découvrir le projet](#)
- APPTIV MEE par SST des Landes : [découvrir le projet](#)
- STARTER par Amnyos : [découvrir le projet](#)
- DOC MCE par ARACTIDF : [découvrir le projet](#)
- Les Podcasts Santé, Handicap, Travail MSA Poitou : [découvrir le projet](#)
- Délicatesse par Entreprise et cancer: [découvrir le projet](#)
- PACTHE par ARACT BFC : [découvrir le projet](#)
- Et Après ? par l'association Sœurs d'Encre: [découvrir le projet](#)
- SG HANDI par Aract HDF : [découvrir le projet](#)
- Réussi'TH par AKTO : [découvrir le projet](#)
- 2P2R par AMURZA: [découvrir le projet](#)
- HYGIE par Pôle Services à la Personne PACA : [découvrir le projet](#)
- MÉTéor par Adeo Conseil : [découvrir le projet](#)
- H AFEST par BGE Guyane: [découvrir le projet](#)

L'ensemble des projets est à découvrir sur la plateforme Handinov : <https://agefiph-handinnov.com/project/appel-a-projets-innovation/selection/projets-retenus-par-le-jury-final>



A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

[Suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph](https://twitter.com/agefiph)

CONTACTS PRESSE

Pauline Carde / pcarde@lebureaudecom.fr / 06 32 03 22 55

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96